Chemin de la Porte des Loges



Le chemin de la Porte des Loges constitue aujourd'hui un itinéraire apprécié des promeneurs, cyclistes, cavaliers et salariés du secteur. Pourtant, il s'inscrit dans une histoire bien plus ancienne, remontant à l'époque où la rue de la Garenne n'existait pas encore.

Un tracé chargé d'histoire

Avant l'aménagement de la rue de la Garenne, l'accès entre Buc et Les Loges-en-Josas se faisait par un sentier rural appelé « chemin de la Porte des Loges aux Arcades », qui suivait un tracé bien différent de celui que nous connaissons aujourd'hui.

Ce chemin, issu du croisement avec la D120, se séparait du **chemin des Boulangers**, qui longe la limite communale en direction de la ferme du Trou Salé. Le **chemin de la Porte des Loges**, quant à lui, traversait en diagonale l'actuelle résidence **Plein-Ciel**, avant de rejoindre l'ancienne position de la Porte des Loges.

Un chemin réhabilité pour répondre aux nouveaux usages

Aujourd'hui encore, ce chemin garde une vocation de liaison entre Buc et Les Loges, mais s'adresse à de nouveaux usagers : piétons, cyclistes, cavaliers… et salariés d'Air Liquide, nombreux à l'emprunter quotidiennement pour rejoindre leur lieu de travail.

Le chemin serpente à travers champs et bois, passe à l'arrière du golf et longe un pâturage, offrant aux

usagers **des vues champêtres et une expérience de mobilité douce agréable**. Il constitue une alternative naturelle aux axes routiers, en lien direct avec les enjeux de transition écologique et de qualité de vie.

Un aménagement pour mieux cohabiter

Jusqu'à récemment, la cohabitation sur cet itinéraire posait des difficultés. En période humide, les passages boueux rendaient le chemin impraticable, notamment pour les piétons et les salariés.

Pour y remédier, **Versailles Grand Parc** a investi dans une réhabilitation complète du chemin. L'aménagement a été pensé pour respecter les différents usages :

- **Séparation physique** entre piétons/vélos et cavaliers, grâce à une lisse en bois,
- **Revêtements différenciés**, adaptés à chaque mode de déplacement,
- **Largeur suffisante** pour garantir la sécurité de tous.

Ce nouvel aménagement permet désormais une **cohabitation apaisée** entre tous les usagers, tout en valorisant un axe de mobilité douce à fort potentiel.





Chemin de la Porte des Loges avant travaux.

Lien associé

Plus d'informations www.villedebuc.fr

- Partager sur
- Partager sur Facebook

- Partager sur Twitter
- Partager sur LinkedIn
- Partager par email
- Enregistrer en PDF